

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>l</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — — Express.  
3 — 32 — — — matin, Express-Poste.  
9 — — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 51 — — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.  
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements dé-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Des dépêches qui nous arrivent à la fois de Madrid et de Londres donnent à penser que l'Espagne est enfin en mesure de montrer au Mexique que pour se faire respecter il lui reste mieux que des paroles. « Par suite des conférences diplomatiques qui ont eu lieu ici, écrit-on de Madrid, la question du Mexique recevra une solution conforme à la dignité de l'Espagne. » Les dépêches de Londres ajoutent qu'à la date du 18 octobre, la flotte espagnole, réunie à la Havane, faisait ses préparatifs de départ pour la Vera-Cruz. Les actes sont donc à la veille de succéder aux menaces.

Il faut avouer que l'Espagne ne pouvait choisir un moment plus favorable pour entrer en campagne. L'anarchie est complète dans son ancienne colonie; et s'il est possible que ses canons soient à même de lui faire reconquérir sur les Mexicains l'ancienne influence qu'elle a depuis longtemps perdue, il est hors de doute qu'ils ne pouvaient être mis en ligne plus à-propos. Les feuilles anglaises qui ont reçu des correspondances nombreuses de la Nouvelle-Orléans accusent, en effet, une égale impuissance dans les deux camps ennemis, dont les généraux se disputent la direction des derniers lambeaux de nationalité mexicaine. « Nous avons reçu de Mexico, dit le Times, un récit authentique de l'engagement qui a eu lieu entre Vidaurri et Miramón. Le premier ne se trouvait pas sur le champ de bataille au commencement de l'action, et son armée paraît avoir été attaquée au moment où elle y était le moins préparée. Le bruit courait que son armée avait eu 500 hommes tués et que 2,000 avaient été faits prisonniers avec leur artillerie et leurs approvisionnements. Néanmoins, le parti libéral s'était retiré en assez bon ordre du champ de bataille et Vidaurri avait déjà envoyé des ordres au commandant de Tampico, pour demander un autre parc d'artillerie. Les forces opposées peuvent ainsi se balancer longtemps, aucun des deux partis ne pouvant pousser jusqu'au bout sa victoire.

En tout cas, l'escadre espagnole ne provoquera pas seule des conflits et des changements sur les côtes du golfe du Mexique. On craint encore de nouveaux bouleversements dans les États de l'Amérique

centrale. Sir William Gore Onseley, représentant de l'Angleterre, est parti pour sa mission, le 27 octobre, de New-York, à bord du *Valourous*. Une dépêche de Washington, du 26, annonce que l'amiral Kellett accompagnait sir Williams avec l'escadre anglaise des Indes occidentales, pour le cas où le général Walker ou tout autre filibustier voudrait tenter un débarquement à Nicaragua. L'amiral a reçu l'ordre de demander au gouvernement existant de cette république qu'il emploie ses forces contre les filibustiers.

On s'attend, en effet, à ce que, sous peu de temps, une autre expédition filibustière, sous les ordres de Walker aura lieu, sous forme d'une expédition commerciale. Le général a fait savoir qu'un bateau à vapeur doit partir de Mobile, le 10 novembre, et se rendre à San-Juan-del-Norte, et qu'il prendra tous les passagers et le fret qui se présenteront. Les mouvements de Walker sont suivis avec beaucoup d'intérêt à Washington, surtout dans les cercles diplomatiques, où l'on dit qu'il est abondamment pourvu d'hommes et d'argent; mais rien ne peut empêcher cet homme aventureux de renouveler ses tristes exploits, si telle est sa fantaisie. — Havas.

L'affaire de la vallée des Dappes n'est pas encore terminée, mais une solution ne peut tarder. A ce propos, nous trouvons dans un journal de Lausanne, le *Nouvelliste*, une statistique intéressante de la population de cette vallée. C'est une réponse aux journaux suisses qui ont prétendu que la cession des Dappes à la France froisserait le sentiment national vaudois.

« Le recensement de la population des Dappes présente le résultat suivant:

» La population totale, 137 âmes.

» Ce chiffre se décompose en 23 familles, ou ménages, comprenant 123 individus. Les 14 autres sont des personnes isolées.

» 55 personnes sont considérées comme étrangères à la vallée des Dappes, étant nées dans le département du Jura; les 82 autres sont natives de cette vallée et y ont toujours habité.

» On compte 30 propriétaires; les autres habitants ne possèdent pas d'immeubles.

» Tous les habitants de la vallée des Dappes, sans

exception, professent la religion catholique et sont d'origine française.

» Il ne s'y trouve aucun citoyen d'origine suisse. »

A ces renseignements, le *Nouvelliste* ajoute:

» L'Indépendance belge a mis en circulation la nouvelle de l'arrivée dans la vallée des Dappes d'un adjudant de l'Empereur et de deux officiers supérieurs, chargés de s'aboucher avec des délégués suisses et de fixer définitivement les limites frontières. La nouvelle est parfaitement inexacte; mais la *Gazette de Berne*, qui dément le fait pour le compte de l'autorité fédérale, laisse supposer, en même temps, qu'il s'agit ici de délégués du gouvernement vaudois. Une délegation du conseil d'Etat de Vaud s'est en effet rendue aux Dappes; elle a fait la rencontre, au fort des Rousses, d'un inspecteur d'arrondissement, accompagné d'aides-de-camp, faisant ce jour-là l'inspection des 60 hommes qui composent la garnison du fort; — mais il n'y a pas eu la moindre parole échangée de part et d'autre; des coups de chapeau ont seulement répondu au salut militaire des officiers français.

» Toutes les attaques de la presse, à l'occasion de la convention qui se débat pour la solution de cette question des Dappes, ont pour but évident de donner le change au peuple suisse; mais nous espérons de la justice de nos confédérés qu'ils ne hâteront pas leur jugement sur une transaction parfaitement simple, où l'honneur national suisse n'est point en jeu. »

La convention arrêtée par les commissaires du Monténégro a été signée à Constantinople. On pense que M. de Thouvenel quittera sous peu cette ville. — Havas.

L'Empereur a écrit la lettre suivante à S. A. I. le prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies:

« Saint-Cloud, le 30 octobre 1858.

» Mon cher cousin, je désire vivement qu'au moment même où le différend avec le Portugal, à propos du *Charles-Georges*, vient de se terminer, la question de l'engagement des travailleurs libres pris sur la côte d'Afrique soit définitivement examinée et résolue d'après les véritables principes du droit et de l'humanité. J'ai réclamé éner-

FEUILLETON

LA LANDE AU DIABLE.

LEGENDE DE CRIMÉE.

Il y a de cela six mois environ, j'allai rendre visite au capitaine Lambert, un des héros de la guerre d'Orient.

— Pourquoi diable avez-vous tant tardé? me dit-il. J'avais apporté de là-bas des curiosités, des souvenirs pour les amis... Mais les premiers venus ont fait main-basse sur mon musée de soldat, et maintenant il ne reste plus rien?

Le brave capitaine paraissait des plus contrariés. Mais tout-à-coup son visage s'éclaircit, et sur un tout autre ton :

— Au fait, reprit-il, on m'a conté là-bas une histoire de lutin, une légende...; si je vous donnais cela?

— Une légende de Crimée! Ah! capitaine! capitaine! vous ne sauriez m'offrir un plus agréable cadeau!

— Attendez que je me souviens... oui... oui, c'est bien cela! m'y voici.

— Nous venions d'allumer un cigare, nous nous assimes au coin du feu, et le capitaine Lambert me conta à peu près ce qui suit.

II.  
— La Crimée est une sorte d'Ecosse... l'Ecosse russe,

comme telle, elle a ses superstitions, ses diabolins et ses fées.

En première ligne, se distingue le *Bistraya*. Le *Bistraya* est un farfadet, un Tril by, qui sous la forme d'un petit cheval noir, attend au coin des bois les piétons nocturnes, et surtout les piétons gris. Parfois il se jette sur eux, les force à grimper sur son dos, et part immédiatement avec la rapidité de l'éclair.

D'autres nuits, il y met plus de façons: il fait le gentil, le calin, le folichon. Mais quant au résultat, c'est toujours le même; il faut, bon gré, mal gré, qu'on l'enfourche, et aussitôt enfourché... brr... au galop!

Tout d'abord, naturellement, le cavalier cherche à se jeter à terre, mais bernique, pas moyen! En dépit de tous ses efforts, il reste cloué sur le *Bistraya*, qui va cependant un train d'enfer, et qui fait des bonds, des fantasias, des voltiges, à faire frissonner de peur les étoiles, quand il y en a.

Montagnes, fossés, rochers, haies et buissons, rien ne l'arrête.

S'il se rencontre sur son chemin un précipice, une haute falaise, c'est en vain que le cavalier cherche à l'éviter, c'est en vain qu'il se débat, supplie et menace, le *Bistraya* n'en court que plus vite à l'abîme.

Il y arrive bientôt, il en touche le fin bord; un dernier pas, un simple mouvement, et il va s'y engouffrer avec sa victime aux trois quarts morte d'effroi.

Vous voyez d'ici le tableau, n'est-ce pas? Vous voyez le *Bistraya*, déjà cabré, les deux pieds de devant en dehors du gouffre. Le vent qui siffle dans sa longue crinière échevelée, rien que le vent suffirait à l'y précipiter! L'homme se rejette en arrière, béant, hagard, hérisssé, fou... Il se voit déjà lancé dans l'espace, c'en est fait!

Tout-à-coup, le fantastique quadrupède s'arrête, tourne à droite ou à gauche, et galope de plus belle à travers champs jusqu'à ce que retentisse enfin la matinale fanfare du coq.

Alors le *Bistraya* frémit de tous ses membres, et, par une violente secousse, se débarrasse de son cavalier, qui se retrouve seul au milieu de la lande ou de la forêt.

Brisé, ensanglanté, il se relève alors, et cherche vainement autour de lui.

Pas plus de cheval que dans ma main.

Quelquefois aussi, il ne se relève pas du tout, il est mort.

Rassurez-vous, cependant. Ce dernier cas est fort rare, et ne frappe jamais que des hommes d'une méchanceté notoire, il passe pour un châtement du ciel.

Aussi, lorsqu'un mari bat sa femme, lorsqu'un usurier pressure impitoyablement tout un district, lorsqu'un petit tyran quelconque abuse de sa force ou de son pouvoir, lorsqu'un criminel semble impuni, on a coutume de lui dire, soit tout bas, soit tout haut :

— Prends garde au *Bistraya*! que le *Bistraya* t'emporte!



» giquement, auprès du Portugal, la restitution du  
» Charles-Georges, parce que je maintiendrai tou-  
» jours intacte l'indépendance du drapeau national ;  
» et il m'a fallu, dans cette circonstance, la convic-  
» tion profonde de mon bon droit, pour risquer de  
» rompre avec le roi de Portugal les relations ami-  
» cales que je me plais à entretenir avec lui.

» Mais, quant au principe de l'engagement des  
» noirs, mes idées sont loin d'être fixées. Si, en ef-  
» fet, des travailleurs recrutés sur la côte d'Afri-  
» que n'ont pas leur libre arbitre, et si cet enrôle-  
» ment n'est autre chose qu'une traite déguisée, je  
» n'en veux à aucun prix. Car ce n'est pas moi qui  
» protégerai nulle part des entreprises contraires  
» au progrès, à l'humanité et à la civilisation.

» Je vous prie donc de rechercher la vérité avec  
» le zèle et l'intelligence que vous apportez à toutes  
» les affaires dont vous vous occupez ; et comme la  
» meilleure manière de mettre un terme à des cau-  
» ses continuelles de conflit serait de substituer le  
» travail libre des coolies de l'Inde à celui des nè-  
» gres, je vous invite à vous entendre avec le mi-  
» nistre des affaires étrangères, pour reprendre,  
» avec le gouvernement anglais, les négociations  
» qui avaient été entamées il y a quelques mois.  
» Sur ce, mon cher cousin, je prie Dieu qu'il vous  
» ait en sa sainte garde. NAPOLÉON. »

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, un  
décret impérial, en date à Compiègne du 6 novem-  
bre, par lequel le nombre des conseillers d'Etat, en  
service ordinaire hors sections, est porté de quinze  
à dix-huit.

Par décret impérial du 7 novembre, MM. Jules  
Pellelier, secrétaire général du ministère d'Etat ;  
Alphonse Gautier, secrétaire général du ministère  
de la maison de l'Empereur ; Cornau, secrétaire  
général du ministère de l'intérieur ; et Serveux, se-  
crétaire général du ministère des finances, ont été  
nommés conseillers d'Etat en service ordinaire hors  
sections.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 9 novembre. — La *Correspondencia au-  
tografica* assure que par suite des conférences diplo-  
matiques relatives à l'affaire du Mexique, cette  
question recevra une solution conforme à la dignité  
de l'Espagne.

Vienne, 9 novembre. — D'après un avis publié  
par la Banque nationale d'Autriche, les anciens bil-  
lets de la Banque, de mille florins, seront échangés  
à partir d'aujourd'hui contre des nouveaux au taux  
de 105 pour 100.

Londres, 8 novembre. — Nouvelle-Orléans, 26  
octobre. — La fièvre jaune continuait à sévir.

Les nouvelles de la Havane sont du 18 octobre. —  
La flotte espagnole faisait ses préparatifs de départ  
pour l'expédition contre le Mexique.

Bruxelles, 9 novembre. — Dans le discours d'ou-  
verture des Chambres belges, le programme des  
travaux de la session se trouve indiqué de la ma-  
nière suivante :

Les Chambres auront à s'occuper ici de la loi rela-  
tive à la propriété littéraire, de la révision du  
code pénal, de la loi de la charité, après l'acheve-  
ment de l'enquête sur la situation des indigents, de  
la loi sur la milice et de divers autres projets moins  
importants.

Et autres malédictions du même genre.  
En somme, néanmoins, le Bistraya est bon diable : s'il  
se montre impitoyable pour les méchants, s'il est plein  
de malice pour les ivrognes, on cite de pauvres voya-  
geurs égarés, qu'il a pris avec douceur sur son dos et  
généreusement reconduits jusqu'à la porte de leur de-  
meure.

Mais il est une circonstance dans laquelle il est surtout  
à craindre. C'est lorsqu'on tente de défricher quelques-  
unes des landes sauvages qui occupent les trois quarts  
de la Crimée, et qui sont pour ainsi dire le domaine du  
Bistraya et de ses pareils. Gare aux imprudents la-  
boueurs qui osent y aventurer la charrue, gare aux co-  
lons téméraires qui prétendent s'en former une nouvelle  
prairie. Il les persécute, il les harcèle, il les ensorcelé  
sans merci ni relâche, et si jamais il vient à surprendre  
un de leurs pionniers, un de leurs chefs, c'est un homme  
perdu !

Voilà la superstition qui semble devoir éterniser les  
steppes criméennes : voilà ce qui se raconte dans toutes  
les chaumières russes ou tartares, à propos du Bis-  
traya.

Il est bon de dire, avant d'aller plus loin, que cette  
fable se trouve en quelque sorte justifiée par les allures  
bizarres d'une certaine race de chevaux particulière au  
pays.

Gracieux et mignons comme les poneys, pétulants et

La situation du trésor est prospère et l'excédant  
des recettes sera appliqué à la dette flottante.

Vienne, 9 novembre. — Une ordonnance impé-  
riale interdit de la manière la plus absolue l'exporta-  
tion des armes et des munitions pour la Serbie et  
et les Principautés danubiennes. Samedi dernier,  
les membres du Synode provincial ont été reçus très-  
gracieusement par l'Empereur.

Londres, 9 novembre. — Le *Times* publie le  
traité conclu avec le Japon. Des ambassadeurs et  
consuls seront reçus. — L'intérieur du pays sera  
ouvert aux voyageurs. — Les ports Hakodadi, Ka-  
nagawa, Nangasaki seront ouverts en juillet 1859 ;  
Neegata en janvier 1860 ; Hiogo en 1863. — Le  
séjour de Jeddo sera permis aux Anglais en jan-  
vier 1862 ; celui d'Osaka en janvier 1863. Le culte  
religieux sera libre. — L'importation des meubles  
sera libre. Un droit de 5 % sera perçu sur les ma-  
chines, les articles de colon, de laine, les vivres,  
la soie, le charbon, le plomb. Un droit de 35 %  
grèvera les spiritueux, et un droit de 20 % sera  
perçu sur tout autre article. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

TRIPOLI. — On mande de Tripoli, le 23 octobre,  
à la correspondance Havas :

« Depuis la dernière révolte du régiment arabe,  
qui formait le quart de la garnison, les inquiétudes  
de la population n'ont fait qu'augmenter. On avait  
annoncé hautement un massacre des chrétiens pour  
le jour du Miloud (naissance de Mahomet), le 20 de  
ce mois. La ville a été mise en état de siège ; de-  
puis huit jours, des patrouilles sillonnent les rues,  
des piquets bivouaquent à l'entrée du quartier franc,  
les postes sont doublés et tous les Européens veil-  
lent en armes. Un grand nombre de Maltais ont  
transporté leurs effets les plus précieux sur des na-  
vires mouillés en rade.

« Jusqu'à aujourd'hui, grâce aux mesures prises  
par l'autorité et à la ferme contenance des repré-  
sentants des puissances européennes, on n'a eu à dé-  
plorer aucun désordre ; dans quelques jours, le  
danger sera passé, la fête du Miloud finissant  
mardi.

« Les soldats révoltés ont été envoyés au djebel,  
pour tenir garnison dans le château d'Yefrem.

« Le bruit court que le fils du cheikh Ghouma est  
rentré dans la régence et se prépare à une levée de  
boucliers.

« La peste diminue sensiblement à Benghazi, à  
Derna et à Merdj ; on ne compte plus guère qu'un  
décès par jour.

« On attend des troupes de Constantinople avec  
Mehemet-Izzet-Pacha. »

#### COMPAGNIE UNIVERSELLE

#### CANAL MARITIME DE SUEZ,

FONDÉE PAR DÉCRET DE S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE.

Conditions de la souscription :

Le versement à effectuer en souscrivant est de  
50 francs par action.

Le second versement de 150 francs par action  
devra être effectué après la publication de l'avis de  
répartition.

Pendant la durée des travaux, et à partir de la

nerveux comme les haccas, ils sont tous d'un noir bril-  
lant qui ne saurait trouver de point de comparaison  
qu'avec le plumage des corbeaux. L'exubérance de leurs  
fines crinières et de leur frissonnantes manchettes, leur  
hennissement qui semble sonner dans un cuivre, leur  
regard pétillant de malice, leur sourire (ces petits  
chevaux-là sourient), tout concourt à leur donner un  
aspect étrange. Rien de capricieux, de coquet, de ca-  
briolant comme eux. Quand ils vivent à l'état sauvage,  
et l'immense majorité vit ainsi ; ils tiennent tout à la fois  
du chevreau, du singe et de l'écureuil ; quand par ha-  
sard on les réduit à l'état domestique, ils s'attachent,  
suivent et caressent ainsi que des chiens favoris.

Tel était surtout celui du jeune Dimitri Kew.

On l'appelait Bijou.

Hélas ! c'était, avec une vieille mesure en ruine, tout  
ce que possédait le pauvre Dimitri.

Mais, avant d'aller plus loin, il me semble indispen-  
sable d'expliquer en quelques lignes comment il se fai-  
sait que Dimitri fût si pauvre.

Kew le père, Matheus Kew, était venu des environs  
d'Odessa, avec une très-importante concession de terres.  
Habile agriculteur, aidé d'un certain capital, il fit bâtir  
une grande ferme à mi-chemin de Simphéropol et de

remise des titres provisoires, les sommes versées  
jouiront d'un intérêt de 5 % l'an.

Aucun autre appel de fonds n'aura lieu avant  
deux ans.

La souscription générale sera centralisée à Paris.  
Un comité opérera la répartition au prorata des  
souscriptions totalisées sans distinction de nationa-  
lité.

La souscription, ouverte le 5 novembre, sera  
close le 30 du même mois.

Les souscriptions sont reçues :

A PARIS, DANS LES BUREAUX DE LA COMPAGNIE,  
Place Vendôme, 16 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER,  
Chez MM. les Banquiers et Correspondants de la  
Compagnie. (547)

#### CHRONIQUE LOCALE.

Une transposition typographique rendant intel-  
ligible notre article sur la cérémonie de la Visita-  
tion, nous avons cru devoir le reproduire en le  
rectifiant.

Dimanche prochain, une grande solennité reli-  
gieuse aura lieu dans l'église de la Visitation : une  
chapelle nouvellement construite sera bénite avec  
le cérémonial accoutumé.

L'église paroissiale de la Visitation, autrefois  
modeste chapelle de communauté, était devenue  
trop petite pour contenir la population catholique  
du quartier des Ponts. Depuis longtemps, M. le  
curé, dont le zèle est aussi infatigable qu'est grand  
son amour du bien et du beau, songeait à l'agrandir.  
Mais, où puiser des ressources ? La fabrique n'a que  
de minces revenus, à peine suffisants aux dépenses  
annuelles. Faire appel à la bourse des paroissiens ?  
Il n'osait : déjà, grâce à leurs pieuses offrandes, il  
avait pu élever une chapelle consacrée à la Sainte-  
Vierge. Quelque généreux qu'ils fussent, il ne  
pouvait leur demander de nouveaux sacrifices. Il at-  
tendait donc avec résignation et plein d'espérance,  
quand tout-à-coup la Providence, qui n'oublie pas  
ceux qui l'invoquent, lui vint heureusement en  
aide.

La compagnie du chemin de fer et deux familles  
de la paroisse offrirent ensemble 4,000 francs ; le  
Gouvernement, à qui l'on adressa une demande,  
alloua 3,000 francs. C'était presque le chiffre pré-  
sumé de la dépense ; M. le curé se mit donc à l'œu-  
vre, et en quelques mois la chapelle fut terminée.  
C'était à la charité, à l'amour de Dieu qu'était due  
cette construction ; M. le curé voulait qu'elle fut  
consacrée à l'apôtre de la charité, dans les temps  
modernes, au grand saint Vincent-de-Paul. C'était  
d'ailleurs la première chapelle sous ce vocable,  
dans le diocèse d'Angers.

Cette idée en fit naître une autre. Pour compléter  
cette gracieuse et élégante chapelle, n'était-il pas  
convenable d'avoir un autel, une statue du Saint en  
rapport avec l'architecture ? La piété et le goût du  
beau tranchaient la question. M. le curé ne pouvait  
résister à de si pures inspirations. Le zèle de la  
maison de Dieu l'emporta sur toutes les considé-  
rations humaines, et, quelques bons amis lui aidant,  
il put obtenir, des ateliers de M. l'abbé Choyer,  
l'œuvre remarquable que nous allons essayer de  
décrire, sans nous permettre toutefois de descendre  
dans des détails artistiques au-dessus de nos forces.

Pérékop, et commença tout aussitôt le défrichement des  
terres environnantes.

Ce n'était alors que des bruyères, des genêts, des  
cailloux, un sol complètement stérile. Tout le monde  
haussa donc les épaules, et plaisanta l'étranger. C'est  
une folie, disait-on ; quelques-uns même ajoutaient :  
c'est une impiété, qui ne saurait manquer d'aboutir à  
quelque épouvantable catastrophe.

En effet, non-seulement la laide semblait infertili-  
sable, mais encore, mais surtout elle passait pour être  
visitée chaque nuit par le Bistraya, pour faire partie de  
son patrimoine infernal.

Le hardi colon ne tint aucun compte de ces avertisse-  
ments, et persévéra dans son œuvre.

Les commencement furent heureux. En dépit de tout,  
maître Kew récolta quelques belles moissons.

D'année en année, elles devenaient plus abondantes  
encore. On cessa de plaisanter l'heureux fermier, on ne  
rit plus de son entreprise, et, sauf quelques esprits têtus  
qui persistaient à croire que ce n'était qu'une prospérité  
trompeuse, de nombreuses sympathies se manifestèrent  
en faveur de Matheus Kew et de ses siens.

Il avait une jeune femme charmante, un charmant pe-  
tit garçon d'une douzaine d'années environ : Dimitri. Il  
suffisait de le voir pour l'aimer.

Quant à M<sup>me</sup> Kew, c'était bien la plus avenante et la  
plus charitable fermière qui fût au monde. De plus, elle



Ce travail est tout en pierres blanches et se développe dans une abside, style Louis XV. Il se compose d'un tombeau rectangulaire; au-dessus, sur un gradin orné d'arabesques, repose un piédestal portant la statue de saint Vincent-de-Paul.

En avant-corps, une chaise est destinée à recevoir des reliques du Saint (1) et à porter la croix. Des deux angles les plus reculés de l'autel et partant du sol s'élèvent deux autres piédestaux, surmontés chacun d'une statue et reliés entre eux par un retable orné de deux médaillons aux enroulements fortement accentués.

L'idée dominante de ce travail c'est la *Charité* avec des formes diverses.

Saint Vincent-de-Paul est représenté tenant respectueusement enveloppé dans les plis de son manteau un pauvre petit enfant. Par les paroles pressantes du psalmiste, et avec un sourire compatissant, il le recommande au cœur du riche: *Tibi derelictus est pauper, orphanus tu eris adjutor.*

A droite, dans un des médaillons du retable, on remarque un jeune lazariste, auquel le saint donne mission d'évangéliser les pauvres: *Prædica verbum*; à gauche, dans l'autre médaillon, une sœur de charité, à laquelle il confie le soin de toutes les misères humaines: *Infirmos curate, leprosus mundate.*

Sur les piédestaux latéraux, deux saints bien connus personnifient deux grands caractères de la charité. Saint François-de-Sales, tient à la main son traité de l'amour de Dieu; noble et placide figure, sur laquelle respirent la douceur et la plus suave piété; il semble dicter à tous les leçons qu'il a si religieusement suivies: *Discite à me quia mitis sum et humilis corde.* De l'autre côté, on reconnaît saint Louis de France. Sa physionomie est pleine de majesté et de douceur; ses yeux sont amoureusement fixés sur la couronne d'épines qu'il tient de la main gauche, en même temps qu'il s'appuie de la droite sur le pommeau de son épée. En voyant cette noble figure, on se rappelle l'énergie, le dévouement, le sacrifice de ce grand roi, sa foi si vive et cette charité ardente qui le porta à partir une seconde fois pour défendre les chrétiens opprimés par le Croissant: souvenirs émouvants, car il mourut dans cette expédition, victime de sa charité: *Caritas Christi urget nos.*

Enfin la pensée de l'artiste se complète dans le tombeau de l'autel; trois médaillons le partagent et le décorent. Les deux côtés sont consacrés aux deux sœurs Marie et Marthe: l'une, type de la charité contemplative, l'autre, de la charité active; au centre resplendit la grande figure du Sauveur, principe de toute charité: *Deus caritas est.*

Telle est l'œuvre à laquelle la religion donnera dimanche la consécration: cérémonie touchante qui sanctionnera la générosité et le dévouement des bienfaiteurs de cette église, et contribuera, nous en sommes sûr, à développer de plus en plus dans la paroisse les grands principes pratiqués si religieusement par saint Vincent-de-Paul, patron de cette chapelle.

(1) Ces précieuses reliques ont été gracieusement données à M. le curé, à l'occasion de la construction de la chapelle, par le R. P. Etienne, successeur de saint Vincent-de-Paul dans la direction des Lazaristes et des Filles de charité.

Pour chronique locale: P.-M.-E. GODET.

était très-religieuse, et ne manquait jamais, chaque printemps, de faire un pèlerinage à Saint-Sergius.

C'est à cette dévotion surtout qu'on attribue la merveilleuse réussite de son mari. On allait même jusqu'à prétendre qu'elle avait fait vœu que son mari respecterait une certaine partie du territoire à lui concédée par le gouvernement russe, une lande assez éloignée de la ferme et qui, très-étendue, conservait encore son aspect sauvage et continuait de s'appeler dans tous les pays la Lande au diable.

— C'est là probablement que le Bistraya s'est retiré, disaient les voisins, il aura accepté la promesse de la fermière; mais gare au fermier, si par la suite il manquait à cet engagement!

Hélas! Matheus était un ambitieux. Malgré les conseils de ses amis, malgré les supplications de sa femme, il ne tarda pas à s'attaquer à la lande du diable.

Tout aussitôt le Bistraya se fâcha tout rouge.

— Comment! se dit-il sans aucun doute, comment, j'ai cédé de bonne grâce le premier terrain qu'on m'a pris, et non content de ce généreux abandon, voilà qu'on ose davantage encore! Halte-là! je ne me laisserai pas dépouiller ainsi, malheur à l'étranger!

Et, là-dessus, il commence ses diableries.

Chaque nuit il apparaissait aux défricheurs, et leur faisait faire une galopade de sa façon. Puis il revenait les jeter sur la paille de l'écurie, où le maître les re-

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Trieste, 10 novembre. — Les nouvelles de Hong-Kong, du 28 septembre, confirment la prise de Touranne, port de Cochinchine, par les troupes franco-espagnoles. L'expédition se préparait à aller à Hué, dans quelques semaines.

A Canton, la tranquillité continuait.

Marseille, 10 novembre. — Le paquebot d'Alexandrie apporte les nouvelles suivantes de Beyrouth, en date du 27 octobre:

« L'agitation était générale dans la Turquie d'Asie, où des soulèvements s'étaient produits sur beaucoup de points. Omer-Pacha se soutenait péniblement à Bagdad. Les tribus qui se trouvent entre Tripoli, Alexandrette et Alep se sont révoltées, et les communications se trouvent interrompues entre le Liban, Tripoli, Alexandrette, Tarsons et Alep. La garnison de Beyrouth avait été envoyée contre les insurgés. Dans le Liban, les troubles ont été apaisés par l'évêque Joseph Jahjah.

Londres, 10 novembre. — Au banquet donné à Guildhall, par le lord-maire, le secrétaire d'Etat de la guerre, en réponse à un toast à l'armée, a constaté que l'Angleterre avait 93,000 soldats avec lesquels elle écraserait l'insurrection indienne. Le général Peel a ensuite annoncé que le prince de Galles était nommé colonel.

Le duc de Malakoff, en réponse au toast porté au corps diplomatique, a dit: Que la France désirait maintenir l'alliance anglaise, et que si l'identité des deux nations était chose impossible, il fallait reconnaître que jamais leur alliance n'avait été plus intime que maintenant. — Dans le discours qu'il a prononcé, lord Derby a dit qu'il croyait au maintien de la paix qui sera continuée, parce que chaque puissance défend ses droits avec modération, tout en reconnaissant ceux des autres, et est disposée, en cas de conflit, à user de la voie de la médiation. — Le ministère, a dit en terminant lord Derby, prépare des mesures de réforme conformes aux besoins des diverses classes de la nation.

Madrid, 10 novembre. — Un décret royal, inséré dans la Gazette, nomme M. Uztariz, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre.

Les élections municipales ont commencé à Madrid. Le gouvernement l'a emporté dans huit districts et l'opposition dans deux. — Havas.

## PLAN DE LA VILLE DE SAUMUR.

### Modification du tracé de la RUE DE L'ESPÉRANCE (quartier des Ponts).

#### ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO.

En vertu d'un arrêté rendu, le 23 octobre 1858, par M. le Préfet de Maine-et-Loire, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte à la Mairie de cette Ville, par M. le Juge de Paix du canton Nord-Ouest, sur l'utilité publique d'une modification que l'Administration municipale a l'intention d'apporter au plan de la ville de Saumur, approuvé le 12 juillet 1848 par arrêté du Président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif;

Laquelle modification doit porter sur le tracé de la rue de l'Espérance (quartier des Ponts), en ce

qu'il est actuellement défini, et que les lignes pleines et actuellement définitives de ce tracé deviendront lignes ponctuées, c'est-à-dire provisoires, de manière que l'Administration puisse, lors des demandes d'alignements pour reconstructions ou réparations qui lui seront faites dans cette rue, accorder l'autorisation de construire ou réparer sur les anciennes fondations (décision du conseil municipal du 25 juin 1858).

L'extrait du plan de la ville de Saumur et les autres pièces relatifs aux modifications dont il s'agit sont déposés au Secrétariat de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de midi à quatre heures (dimanches et fêtes exceptés), jusqu'au 27 novembre présent mois.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 novembre 1858.

Le Maire, LOUVET.

## PLAN DE LA VILLE DE SAUMUR.

### Modification du tracé de la RUE DE LA COMÉDIE. FAÇADE DU NOUVEL HOTEL-DE-VILLE.

#### ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO.

En vertu d'un arrêté rendu, le 23 octobre 1858, par M. le Préfet de Maine-et-Loire, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte à la Mairie de cette Ville, par M. le Juge de Paix du canton Sud, sur l'utilité publique d'une modification que l'Administration municipale a l'intention d'apporter au plan de la ville de Saumur, approuvé le 12 juillet 1848, par arrêté du Président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif.

Laquelle modification doit porter sur partie de l'alignement Sud de la rue de la Comédie, à l'endroit où doit se construire la FAÇADE DU NOUVEL HOTEL-DE-VILLE (décision du conseil municipal du 5 janvier 1856).

L'extrait du plan de la ville de Saumur et les autres pièces relatifs à la modification dont il s'agit sont déposés au Secrétariat de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de midi à quatre heures (dimanches et fêtes exceptés), jusqu'au 27 novembre présent mois.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 novembre 1858.

Le Maire, LOUVET.

L'importante loterie des *Orphelines* est accueillie avec la plus grande faveur, qui a permis d'élever à neuf cent mille francs son capital. Aussi le nombre de ses lots et de ses tirages vient-il d'être augmenté. Son lot de 50,000 francs est aujourd'hui de 100,000 francs. Le billet de *UN franc* de cette intéressante loterie des *Orphelines* participe à ses deux prochains tirages; — enfin, avec un franc on peut en gagner plus de cent mille. — Adresser 6 francs, 10 ou 20 francs, au Directeur du Bureau-Exactitude de Loteries autorisées, rue de Rivoli, 68, Paris, pour recevoir les billets, franco, par retour du courrier.

#### BOURSE DU 9 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 73 70.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 00.

#### BOURSE DU 10 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 73 80.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 96 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

trouvait le lendemain, brisés, rompus, éreintés, et, pour plusieurs semaines, incapables de travail.

Rien n'est plus rapidement contagieux que la peur; elle mit tout en désarroi chez Matheus Kew, et bientôt à sa ferme, jadis si triomphante et que l'on appelait dans tout le pays la ferme du bonheur, il ne resta plus un seul ouvrier parfaitement sain d'esprit.

D'autres eussent reculé: il en était peut-être temps encore.

Mais non... Le Bessarabien voulut lutter.

Soit qu'il ne crût pas au Bistraya, soit qu'il eût tout simplement de l'obstination dans son caractère; il congédia les laboureurs intimidés, et les remplaça par d'autres qu'il fit venir à grands frais de son pays natal.

Ceux-là se mirent vaillamment à la besogne: ils n'avaient pas crainte du Bistraya, ils ne le connaissaient point encore.

Mais le maudit lutin ne tarda pas à faire connaissance avec les nouveaux venus. D'autre part, les gens du pays les effrayèrent. Un mois après, il en fut des Bessarabiens tout comme il en avait été des Tartares.

Matheus ne se montra point convaincu, cependant, il fit venir des Turcs.

Mais les Turcs se payent très-cher, et ne font rien qui vaille.

Le Bistraya, d'ailleurs, ne les épargnait pas plus que les chrétiens, et leur en faisait voir de toutes les couleurs.

Ils avaient beau ne croire ni à Dieu ni à diable, ils voyaient bien, et surtout ils sentaient qu'une puissance surhumaine luttait contre eux.

Tant bien que mal, Matheus se débattit encore pendant quelques saisons. L'opiniâtreté même, qui primitivement l'avait fait réussir, le précipitait maintenant vers la ruine.

En dépit de l'effroi qui commençait à se communiquer jusqu'à ses Turcs, de nouveaux défrichements étaient tentés, de nouveaux défrichements toujours!

Furieux de ne pas les voir aboutir, il en vint à négliger les terres qui, dans les premières années de son établissement, lui avaient donné de si belles récoltes, pour ne plus songer qu'aux landes maudites après lesquelles il s'acharnait vainement. Sur ces entrefaites, sa digne compagnie mourut.

Ce fut le dernier coup. Cette vigoureuse nature faiblit enfin. Matheus avait pleuré: ses larmes semblaient avoir éteint son ambition; et bientôt un morne désespoir succédant à sa dévorante activité, il négligea tout, il laissa tout aller à l'aventure.

Mais son fils était en âge de le seconder maintenant, il le comprit de lui-même, et retrouvant sa manche sans vergogne, il se mit courageusement à l'ouvrage.

— Père, avait-il dit, tu as assez travaillé pour moi... chacun son tour!

(La suite au prochain numéro.)



Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## VENTE

PAR ADJUDICATION,

de

### BIENS IMMEUBLES,

De la famille BAILLERGEAU, de Saint-Cyr, Situés dans les communes de Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.

L'adjudication aura lieu le dimanche 5 décembre 1858, à midi, à la Mairie de Saint-Cyr-en-Bourg, par le ministère de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

La vente est poursuivie à la requête de M. François-Léon du Cheyron du Pavillon, propriétaire, demeurant à Sarliac, canton de Savignac-les-Eglises, poursuivant, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre : 1<sup>o</sup> M. Edouard Baillergeau, ancien négociant, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise-Alphonse Baillergeau, et, pour son assistance et autorisation, M. Nelzir-Théophile Bouchet, percepteur des contributions directes, son mari, avec lequel elle demeure, à Chauché (Vendée), tous co-licitants, pour lesquels est constitué M<sup>e</sup> Coulbault, avoué.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du 18 mars 1858, enregistré et signifié.

### DÉSIGNATION DES BIENS.

Biens situés commune de Saint-Cyr.

#### PREMIER LOT.

Une maison neuve, non achevée à l'intérieur, composée d'un grand porche et d'un magasin au rez-de-chaussée, de quatre chambres au premier étage et de vastes greniers au-dessus;

Caves en roc et perrières à tuffeaux sous la maison et le jardin;

Pavillon édifié sur un bassin, dont les eaux sont communes avec M. Baudriller, propriétaire de la maison contiguë.

Cette maison a son entrée sur la route de Saint-Cyr à Brézé.

Jardin à la suite de ladite maison, lequel, joint à une portion vendue au sieur Baudriller, contient environ 12 ares. Ces objets sont compris au cadastre sous partie des n<sup>os</sup> 1466, 1467 et 1468, section B.

A la suite du jardin, un clos de vigne, sis au lieu de la Salle-Martin, joignant au levant le jardin de la maison, au midi M. Ligot et autres, au nord M. Lemasson, au couchant le clos compris au deuxième lot.

Ce clos de vigne, planté d'arbres fruitiers, contient 1 hectare 17 ares et est compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 1423, section B.

Mise à prix..... 4,500 f.

#### DEUXIÈME LOT.

Un clos de vigne, sis au lieu de la Salle-Martin, à la suite du clos du premier lot, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 1413, section B, contenant 1 hectare 72 ares.

Ce clos, formant hacherau, joint au levant le clos compris au premier lot, au nord M. Lemasson et le clos de vigne ci-après, au midi M. Courtilier et autres et le chemin de Saint-Just au pont de Saint-Just, au couchant Michel Faison et le clos ci-après.

Mise à prix..... 4,800

#### TROISIÈME LOT.

Un clos de vigne, sis au lieu de la Salle-Martin, compris au cadastre sous

A REPORTER. 9,300 f.

REPORT. 9,300 f.

l'article 1460, section B, pour une contenance de 1 hectare 50 ares, joignant au levant le clos compris au deuxième lot et M. Lemasson, au nord MM. Jean Pasquier, Boutet et autres, au midi M. Michel Faison et l'article ci-dessus, au couchant le chemin.

Mise à prix..... 4,300

#### QUATRIÈME LOT.

Un morceau de jeune vigne, au canton des Villaises, joignant au nord M. Lemasson et Pierre Epoudry, au couchant Pierre Pilotteau, au midi MM. Lemasson, Marquet et autres, au couchant M. Nau, contenant 16 ares 30 centiares, n<sup>o</sup> 795, section B du cadastre.

Mise à prix..... 460

#### CINQUIÈME LOT.

Un morceau de vigne, au même lieu des Villaises, contenant 4 ares 60 centiares, joignant au couchant Pierre Epoudry, au midi MM. Louis Boutet et Nau, n<sup>o</sup> 797, section B.

Mise à prix..... 130

Biens commune de Brézé.

#### SIXIÈME LOT.

Un morceau de terre, situé au village des Belles-Caves, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 553, section C, contenant 23 ares, joignant au nord M. Lemasson, au levant M. Fournéau, au midi M. Urbain Besnard, au couchant la route de Saumur à Brézé.

Mise à prix..... 360

#### SEPTIÈME LOT.

Un bois-taillis, semé de jeunes chênes et sapins, au canton de la Garenne, n<sup>o</sup> 912, section B du cadastre, contenant 37 ares, joignant au nord et à l'est le chemin de Brézé à Fontevault, au midi Volland et autres.

Mise à prix..... 150

#### HUITIÈME LOT.

Un bois-taillis, situé au canton de Bournée, n<sup>o</sup> 613, section B du cadastre, contenant 96 ares, joignant au levant le chemin de Grandfonds à Champigny, au midi le ruisseau de Bournée, au nord Louis Gaultier.

Mise à prix..... 300

#### NEUVIÈME LOT.

Un bois-taillis et lande, dont partie a été défrichée et se trouve en terre labourable, planté de quelques rangées de vigne, situé au lieu de Bournée, n<sup>o</sup> 618, section B du cadastre, contenant 3 hectares 62 ares, joignant au couchant M. de Brézé, au midi le ruisseau de Bournée, au nord M. Châtenay, au levant Aubin, Gaultier et autres.

Mise à prix..... 1,160

Total des mises à prix..... 16,160 f.

Ces biens sont situés canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur.

Lors de l'adjudication, chaque lot pourra être subdivisé en plusieurs parties.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le huit novembre mil huit cent cinquante-huit.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le onze novembre 1858, n<sup>o</sup> c. Reçu un franc, dixième dix centimes.

(551)

LINACIER.

Etude de M<sup>e</sup> FRANÇOIS-LUCIEN REMÉRAND, avoué-licencié à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), rue Lafayette, n<sup>o</sup> 56.

## VENTE

PAR LICITATION,

### D'UNE MAISON,

Située à Saumur (Maine-et-Loire), rue de Fenet, n<sup>o</sup> 95.

Adjudication, le dimanche vingt-huit novembre mil huit cent cinquante-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir qu'à la requête de M. Louis-Théodore Beauvais, tôlier au port de Rochefort, demeurant en cette ville de Rochefort,

Pour lequel M<sup>e</sup> François-Lucien Remérand, avoué-licencié près le tribunal civil de Rochefort, demeurant en cette dite ville, rue Lafayette, n<sup>o</sup> 56, est constitué et continuera d'occuper à la suite des présentes.

Contre :

M. Louis Leverger, marin embarqué, demeurant et domicilié à Rochefort,

Pris en sa qualité de tuteur naturel et légal de Louise-Virginie, Adolphe et Adèle-Joséphine Leverger, ses trois enfants mineurs, issus de son mariage avec Marie-Louise Beauvais, son épouse, revendeuse, décédée à Rochefort, lesquels enfants sont sans profession et demeurent tous à Rochefort;

Défendeur ayant pour avoué M<sup>e</sup> Numa Albert, exerçant près le tribunal civil de Rochefort, demeurant en cette dite ville, rue de l'Arseuil, n<sup>o</sup> 77.

En vertu d'un jugement contradictoirement rendu entre le requérant et M. Leverger, qualité sus dite, par le tribunal civil de Rochefort, en date du dix août mil huit cent cinquante-huit, en forme, lequel jugement ordonne entre autres choses la vente par licitation de la maison ci-après désignée.

Et en présence de M. Félix Goulard, mécanicien au port, demeurant à Rochefort, rue Saint-Paul, n<sup>o</sup> 47.

Pris comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Leverger, sus nommés, ou lui dûment appelé,

Il sera procédé, le dimanche vingt-huit novembre mil huit cent cinquante-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Touchaleaume, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente publique et aux enchères de l'immeuble ci-après désigné.

### DÉSIGNATION

de

### L'IMMEUBLE A VENDRE.

#### UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Fenet, n<sup>o</sup> 95, consistant, au rez-de-chaussée, en un vaste corridor dans lequel se trouve la cage de l'escalier conduisant au premier étage, boutique, arrière-boutique et cuisine. — Au premier étage, une grande chambre donnant sur la rue et une autre grande chambre donnant sur la cour, grenier sur le tout, cour, cave, lieux d'aisances, fontaine dans la cour; le tout joignant au levant l'escalier conduisant à la rue des Moulins, au midi le coteau, au couchant M. Petit, et au nord la rue de Fenet.

MISE A PRIX.

La maison sus désignée sera vendue en un seul lot, sur la mise à prix

de sept cents francs, fixée par le jugement sus relaté, du dix août mil huit cent cinquante-huit, qui a ordonné la vente, ci..... 700 fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions de ladite vente est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Touchaleaume, notaire à Saumur, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

M<sup>e</sup> REMÉRAND, avoué poursuivant, et M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire chargé de la vente, donneront, avant l'adjudication, tous les renseignements désirables.

Rochefort, le trente octobre mil huit cent cinquante-huit.

L. REMÉRAND,

Avoué-licencié.

Enregistré à Rochefort, le deux novembre mil huit cent cinquante-huit, folio cent cinquante-cinq, case sept. Reçu un franc, décime dix centimes.

Signé: GRASSIAN.

Pour copie conforme,

Signé: L. REMÉRAND, avoué licencié. (552)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BRIAND.

Les créanciers de la faillite du sieur Briand, marchand-tailleur à Vihiers, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le jeudi 18 novembre, midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créances présumées que sur la nomination du syndic définitif.

Le Greffier du Tribunal,

(553) E. CORNILLEAU.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE UNE MAISON,

Située à Saumur, route de Tours, Faubourg de la Croix-Verte, ET UN TERRAIN PROPRE A BATIR Situé route de Rouen,

Dépendant de la maison et y attenant; le tout occupé par le sieur Philippe-Marquis.

S'adresser, pour voir les lieux, audit sieur PHILIPPE-MARQUIS, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (507)

**MAUX D'YEUX.** Le meilleur remède de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE; à Angers M. BAILLIF; à Cholet M. BONTEMPS aîné.

## MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M<sup>me</sup> veuve Callouard

A VENDRE OU A LOUER, PRÉSENTEMENT

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve de FOSLETHEULE, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (236)

## A VENDRE UNE MAISON,

Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Hanté et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER. S'adresser au bureau du Journal.

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.